

COMPTE RENDU

COMITE SYNDICAL DU 14 MARS 2019

A Châtillon sur Chalaronne à 20 h 30

L'an deux mille dix-neuf, le 14 mars, le Comité syndical réuni à Châtillon sur Chalaronne, après convocation légale en date du 06 mars sous la Présidence de Madame Sandrine MÉRAND, Présidente du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône.

Etaient présents : Jean-Marie CHENOT, Gilles DUBOST, Bernard GUILLEMAUD, Bernard JARAVEL, Noël TEPPE, Martial TRINQUE, Tanguy MESSON, Jean-François MORELLET, Eliane ROGNARD, Jean-Michel SALVADORI, Anne-Marie BOUCHY, Gilbert GROS, Sandrine MÉRAND, Stéphane MEUNIER, Roger RIBOLLET, Jacques VERT, Lysiane GUIRAL, Bernard GRISON, Etienne SERRAT, Georges-Laurent HYVERNAT, Edouard BREVET, Claude FORTIN.

Etaient également présents : Michel GADIOLET, Yannick BOISSIEUX (animateur du syndicat), Jérémy CHEVALIER (technicien de rivières), Véronique GELIN (secrétaire, comptable).

Etaient excusés : Jean-Marc DUBOST, Jacky NOUET, Pierrick VERNAY, Jean-Pierre CHAMPION, Laurent COMTET, Michel LIVENAIS, Frédéric ORGERET, Michel AUBRUN, Marc TATON, Jean-Marc GIMARET, Pierre ECKERT, Philippe MOLLARD.

Monsieur Noël TEPPE est nommé secrétaire de séance.

A la demande de Mme Mérand, Véronique GELIN procède à l'appel des personnes présentes. Le quorum étant atteint avec la présence de 22 votants, la Présidente ouvre la séance et remercie les membres de leur présence. Elle précise que tous les suppléants présents disposent du droit de vote, excepté la Communauté de la Veyle où seul le délégué titulaire pourra voter. Elle remercie également la commune de Châtillon pour son accueil.

Début de la réunion : 20 h 35

1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITÉ SYNDICAL

Sandrine Mérand rappelle que le dernier compte rendu du comité syndical a été joint à la convocation. Elle demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'étant faite, elle porte aux voix ce dernier.

Le compte rendu du 07 février 2019 est voté à l'unanimité des membres présents.

2 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

La Présidente rappelle que le compte administratif correspond à l'état des comptes du syndicat à la clôture de l'exercice 2018. Celui-ci doit être soumis au vote de l'assemblée. Elle propose de réaliser une présentation globale des différents chiffres du compte administratif 2018 car le détail par compte se trouve dans la maquette budgétaire qui a été transmise préalablement aux membres du comité.

- Pour la section de fonctionnement :
 - o Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 288 718.53€,
 - o Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 317 178.94 €,
 - o Le résultat de la section de fonctionnement est de 28 460.41 €,
 - o Auquel s'ajoute le résultat de l'exercice antérieur reporté de 154 598.67 €,
 - o Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est donc de 183 059.08 €
- Pour la section d'investissement :
 - o Les dépenses d'investissement s'élèvent à 304 643.14 €,
 - o Les recettes d'investissement s'élèvent à 274 300.07 €,
 - o Le résultat de la section d'investissement est de - 30 343.07 €,
 - o Auquel s'ajoute le résultat de l'exercice antérieur reporté de - 10 259.00 €,
 - o Le résultat de clôture de la section d'investissement est donc de - 40 602.07€

La Présidente précise par ailleurs que les restes à réaliser présentent un déficit de 33 513.49 €. Le résultat global de l'exercice 2018 est donc de 142 457.01 € (183 059.08 € - 40 602.07€).

Après avoir exposé le compte administratif 2018, Madame Mérand confie la présidence de l'assemblée à M. Trinque Martial, 1^{er} Vice-Président.

La Présidente demande au 1^{er} vice-président M. Trinque, de bien vouloir soumettre au vote le compte administratif 2018 et sort de la salle.

Monsieur Trinque porte au vote le compte administratif 2018.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2018 à l'unanimité.

3 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018

La Présidente rappelle que le compte de gestion est établi par le comptable public et retrace les dépenses et recettes de la collectivité.

Celui-ci est identique au compte administratif 2018 du Syndicat et présente des résultats similaires.

Le résultat de l'exercice 2018 pour l'investissement est déficitaire de 30 343.07€ et pour le fonctionnement, il est excédentaire de 28 460.41€ soit un résultat négatif de 1 882.66€.

Le résultat de clôture tient compte des résultats reportés des années antérieures.

La Présidente précise que malgré un résultat positif de la section de fonctionnement, le résultat global de l'année 2018 reste déficitaire. Cela signifie que l'ensemble des recettes perçues en 2018 y compris les cotisations n'ont pas suffi à financer l'ensemble des dépenses de l'exercice. A court terme, ce mode de fonctionnement pourrait avoir un impact important sur le fonctionnement du syndicat, sa capacité à investir et sa trésorerie disponible.

Le résultat d'investissement est porté à -40 602.07€ après prise en compte du déficit de l'année 2017.

Le résultat de fonctionnement est porté à 183 059.08€ après prise en compte du résultat positif de l'année 2017, soit un résultat total pour l'année 2018 de 142 457.01 €.

Aucune question n'étant soulevée, la Présidente propose de mettre au vote l'approbation du compte de gestion 2018.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2018 à l'unanimité.

4 – VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Vu l'approbation des résultats de l'exercice 2018 apparaissant sur le compte de gestion et le compte administratif au 31 décembre 2018 ;

- un excédent de fonctionnement de 183 059.08 €
- un déficit d'investissement de 40 602.07€

Compte tenu des restes à réaliser qui représentent un déficit de 33 513.49€,

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'affecter les résultats excédentaires de la section de fonctionnement aux comptes suivants :
 - **C/1068 (recettes)** : 40 602.07 € afin de couvrir un besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
 - **C/002 (recettes)** 142 457.01 €, excédent de fonctionnement reporté.

Ces affectations seront reportées sur le budget de l'exercice 2019 du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône.

Après avoir débattu et délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les affectations du compte de résultat 2018.

5 – VOTE DES PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES 2019

La Présidente rappelle que conformément à ce qui a été proposé lors du débat d'orientation budgétaire, le montant total des participations des collectivités nécessaire à l'équilibre du budget et au financement des opérations d'investissement s'élève à 230 000 €. Après intégration des différents emprunts contractés par les anciens syndicats dissous, le montant total des participations des membres est porté à 247 260 € dont :

- 230 000 € de cotisations hors emprunts,
- 17 260 € d'emprunts répartis de la manière suivante :
 - o 15 458 € (comptes 7488 intégrant les remboursements d'emprunts du SIAH),
 - o 1 802 € en investissement (compte 27634 intégrant le remboursement du capital de l'emprunt de Villars les Dombes).

Les cotisations prévisionnelles pour l'année 2019 se répartissent ainsi :

communautés de communes	TOTAL Cotisation 2019 sans emprunt	Emprunt 2019	TOTAL Cotisation 2019 avec emprunt
CC Val de Saône Centre	107 718	13 758	121 476
CC Dombes	93 392	1 802	95 194
CC Dombes Saone Vallée	25 886	1 700	27 586
CC Veyle	2 050		2 050
CC Plaine de l'Ain	953		953
Total cotisation	230 000	17 260	247 260

Sandrine Mérand précise que l'écart entre le budget présenté aujourd'hui et le débat d'orientation budgétaire correspond à l'équilibre des remboursements d'emprunts, tant en dépenses qu'en recettes.

Après avoir débattu et délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les dispositions du présent rapport,

ADOpte le montant des participations financières des différentes collectivités adhérentes au Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône pour l'année 2019,

DONNE tout pouvoir à Madame la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision.

6 – BUDGET PRIMITIF 2019

La présidente rappelle que le détail complet du budget a été envoyé avec les documents de séance. Elle rappelle que le budget est voté par chapitre pour la section de fonctionnement et propose donc de ne pas reprendre ligne à ligne ce budget, mais plutôt de réaliser un zoom sur certaines dépenses inscrites en fonctionnement. Pour la section d'investissement, les montants seront votés par opération ou par chapitre selon les comptes.

La Présidente laisse la parole à Yannick pour présenter les chiffres dans le détail.

Section de fonctionnement :

Merci de se référer au tableau reçu avec votre convocation : budget primitif 2019 section de fonctionnement

Dépenses

- **Charges à caractère général : 72 130 €.**

Elles incluent les postes suivants :

- Entretien réparation voies et réseaux : 7 110 € comprenant la maintenance de l'automatisation du barrage de Tallard, la maintenance des limnimètres et l'entretien des bassins de rétention
- Entretien réparation bois et forêt : 8 500€ pour intervenir ponctuellement sur des embâcles et la gestion de l'hydrocotyle
- Etudes et recherches : 1 800€ pour réaliser le suivi piscicole sur le seuil des Charmes
- Honoraires : 7 000€ pour la rémunération du commissaire enquêteur pour la DIG fossés/zones humides et la seconde tranche des travaux à St Didier
- Annonces et insertion : 1 000€ pour les frais d'annonces
- Publications : 3 950€ pour le journal, le rapport d'activité 2017 et 2018 et les cartes de vœux 2018 et 2019
- Autres services extérieurs : 1 470 € pour la mise à jour du site internet suite aux modifications du périmètre du syndicat

- **Charges de personnel : 189 100 €.**

Mr Chenot demande pourquoi les charges de personnel ont diminué. Sandrine Mérand précise que pour le mois de janvier 2018, il y avait encore le poste d'Antonin.

- **Autres charges de gestion courante (indemnités et retraite élus) : 17 520€**
- **Charges financières : 6 138.01 €.**
- **Dotations aux amortissements : 10 671 €.**
- **Dépenses imprévues : 3 000.00 €**

Un virement de 163 515.00 € à la section d'investissement est inscrit afin de faire face au besoin de financement des opérations d'investissement.

Soit un total des dépenses de fonctionnement s'élevant à 462 074.01€.

COMPTE	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Total 011 - Charges à caractère général	91 453.00	66 533.07	72 130.00
Total 012 - Charges de personnel	190 140.00	189 982.94	189 100.00
Total 65 - Autres charges gestion courante (élus)	17 500.00	17 341.20	17 520.00
Total 66 - Charges financières	7 271.00	2 442.91	6 138.01
Total 68 - Amortissements	12 420.00	12 418.41	10 671.00
Total 6815 - Dotation aux provisions pour risques	-	-	-
22 - Dépenses imprévues	22 791.67	-	3 000.00
23 - Virement section investissement	124 300.00	-	163 515.00
- TOTAL DEPENSE	465 875.67	288 718.53	462 074.01

Recettes

- **Chapitre 74 subventions : 74 159 €** qui correspondent aux subventions de l'Agence de l'Eau RMC
- **Chapitre 74 dotations et participations des collectivités : 230 000€** qui correspondent aux cotisations des communautés de communes et **15 458 €** qui correspondent aux remboursements des différents emprunts.

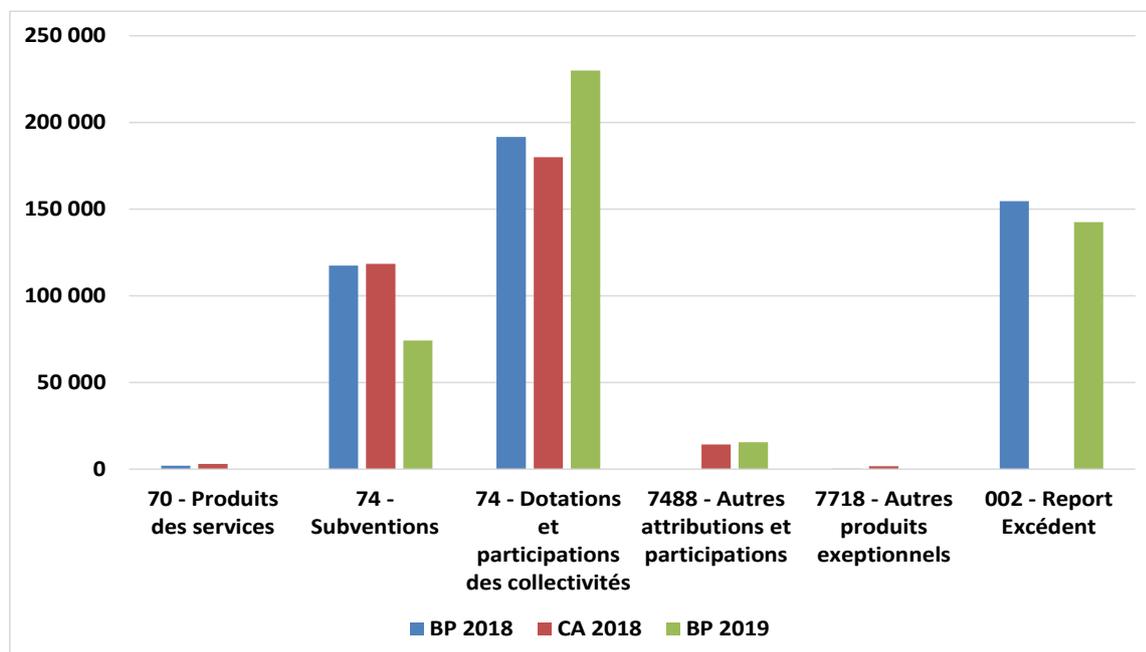
Un report d'excédent au compte 002 de 142 457.01€

Soit un total des recettes de fonctionnement de 462 074.01€.

COMPTE -	BP 2018	CA 2018	BP 2019
70 - Produits des services	1 965.00	2 909.20	-
74 - Subventions	117 444.00	118 380.00	74 159.00
74 - Dotations et participations des collectivités	191 568.00	180 000.36	230 000.00
7488 - Autres attributions et participations	-	14 265.23	15 458.00
7718 - Autres produits exceptionnels	300.00	1 624.15	-
002 - Report Excédent	154 598.67	-	142 457.01
- TOTAL RECETTE	465 875.67	317 178.94	462 074.01

Sandrine Mérand présente le graphique synthétisant l'évolution des recettes du syndicat. Elle précise que la baisse des subventions est en lien direct avec la mise en œuvre du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau. Sur 2019, il a été inscrit le solde des postes pour 2018 et seulement un acompte pour les postes de 2019.

Cette baisse a dû être compensée par l'augmentation du montant des dotations des membres du SRDCBS.



Section d'investissement :

Merci de se référer au tableau, budget primitif 2019 section d'investissement, reçu avec votre convocation pour obtenir le détail des opérations

Le total du budget de la section d'investissement est de 438 677.09 € en dépenses comme en recettes.

Pour les dépenses non affectées 78 176.58€ comprenant :

- Solde d'exécution d'investissement reporté pour 40 602.07€
- Dépenses imprévues pour 4386.51 €
- Remboursement de l'emprunt du SRTC pour 17 802.00 €
- Remboursement de l'emprunt de Villars pour 1 802.00 €
- Remboursement de l'emprunt du SIAH pour 13 584.00 €

Pour les recettes non affectées 230 590.07€ comprenant :

- Virement de la section de fonctionnement pour 163 515.00 €
- Affectation du résultat de fonctionnement pour 40 602.07 €
- FCTVA pour 14 000 €
- Remboursement de l'emprunt de Villars pour 1 802€
- Amortissement pour 10671.00 €

Yannick laisse la parole à chaque agent en charge du dossier afin de présenter les actions. Il précise que seules les recettes que le syndicat est certain de percevoir cette année ont été inscrites.

Pour les opérations concernant tous les bassins versants 125 234.41€ en dépenses et 72 295.00 € en recettes comprenant :

- Opération 156 – Création de mares – Année 2018
 - o Dépense : 0.00 €
 - o Recette : 23 731.00 €.
- Opération 158 – Création d'abreuvoirs – Année 2018
 - o Dépense : 0.00 €
 - o Recette : 9 264.00 €.

Pour ces deux opérations, les travaux ont été terminés sur 2018, il ne reste plus qu'à percevoir le solde des subventions, qui font partie des restes à réaliser.

- Opération 159 – Plantation de haies – Année 2018
 - o Dépense : 13 243.40 €
 - o Recette : 8 900.00 €.

Jérémy précise que cette opération fait partie des restes à réaliser 2018. Seule une partie des linéaires avait pu être plantée car les conditions météo de l'automne avaient empêché les pépinières d'extraire les plants.

- Opération 160 – Restauration des fossés de la Dombes – Année 2018/2019
 - o Dépense : 37 191.01 €
 - o Recette : 24 400.00 €.

Yannick précise que cette opération fait aussi partie des restes à réaliser 2018 et qu'il a dû être rajouté 5 000.00€ de crédits supplémentaires utilisés en 2018 pour financer une partie des coûts liés à la DIG.

- Opération 161 – Création de mares – Année 2019
 - o Dépense : 36 000.00 €
 - o Recette : 0.00€.
- Opération 162 – Création d'abreuvoirs – Année 2019
 - o Dépense : 10 800.00 €
 - o Recette : 0.00€.

Pour ces deux opérations, le choix a été fait de ne pas inscrire les recettes de subvention. En effet les travaux ont lieu autour du mois de septembre et les subventions ont de fortes chances de n'être versées qu'en début d'année 2020.

- Opération 163 – Plantation de haies – Année 2019
 - o Dépense : 24 000.00 €
 - o Recette : 6 000.00 €.

Pour la plantation de haies, au vu du calendrier des travaux, il a été inscrit seulement un acompte de subvention car il est probable que les plantations s'étalent jusqu'au printemps 2020.

- Opération 169 – Restauration des fossés de la Dombes – Année 2019/2020
 - o Dépense : 4 000.00 €
 - o Recette : 0.00 €.

Etant donné le temps consacré à monter les projets avec toute la concertation nécessaire, ainsi que la durée de la procédure administrative liée à la DIG, il a été prévu d'inscrire pour cette deuxième tranche seulement les crédits nécessaires à la procédure de DIG.

Pour les opérations concernant le bassin versant de la Chalaronne : 156 494.08 € en dépenses et 108 020.00 € en recettes comprenant :

- Opération 155 – Camping de Saint Didier sur Chalaronne
 - o Dépense : 141 494.08 €
 - o Recette : 108 020.00 €

Sandrine Mérand précise que le choix avait été fait en fin d'année de faire le gros des travaux sur 2019 pour des problèmes de trésorerie. Afin de pouvoir bénéficier d'un maximum de subvention de l'Agence de l'Eau, l'opération devait absolument débuter en 2018, c'est pourquoi il avait été émis un bon de commande d'environ 7 000€ pour les travaux forestiers.

- Opération 165 – Etude ouvrage Pontcharrat
 - o Dépense : 15 000.00 €
 - o Recette : 0.00 €

Yannick précise que pour ces études réglementaires, étant donné qu'il n'y a pas de financement possible, il a été prévu de les étaler sur deux exercices dans le cadre d'un marché à bons de commande.

Pour les opérations concernant le bassin versant de la Mâtre : 51 000.00 € en dépenses et 0.00 € en recettes comprenant :

- Opération 166 – Travaux de recharge de la Mâtre
 - o Dépense : 36 000.00 €
 - o Recette : 0.00 €

Jérémy précise qu'il semblait important d'inscrire cette opération en 2019 malgré le fait que la concertation avec les différents acteurs n'ait pas été engagée pour l'heure. Il s'agirait de supprimer des seuils, de réinjecter des galets et de recréer des habitats.

Monsieur Grison demande si en réduisant la largeur du lit, celui-ci ne va pas s'enfoncer et se creuser davantage ? En réduisant la largeur du lit par de la recharge en cailloux, on redonne à la rivière un stock d'alluvion à mobiliser qui vont empêcher qu'elle s'enfonce ou se creuse. Jérémy précise par ailleurs que la truite ne peut pas se reproduire pour le moment, mais que cela deviendrait possible avec ces aménagements.

Monsieur Gros demande quelle période est la plus favorable pour réaliser ce type de travaux ? Jérémy précise que la fenêtre est très courte et que ce serait plutôt en septembre-octobre.

- Opération 167 – Etude ouvrage
 - o Dépense : 15 000.00 €
 - o Recette : 0.00 €

Cette étude de dangers serait menée sur l'ouvrage du ruisseau de Prades (affluent de la Mâtre) en amont du bourg de Chaleins ou bien sur le bassin de Messimy sur la Mâtre.

Pour les opérations sous mandat :

- Opération acquisition de matériel de désherbage 2018
 - o Dépense : 27 772.02 €

- Recette : 27 772.02 €

Pour cette action, Yannick précise qu'il ne reste plus qu'à percevoir les subventions de l'Agence de l'Eau et à les reverser aux communes, car le syndicat avait décidé de ne pas faire l'avance de trésorerie. Les acquisitions de matériel ont été effectuées courant 2018.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5722-1 à L 5722-10,

VU l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2008 portant création du SRTC,

CONSIDERANT le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du comité syndical du 08 février 2018 ;

La Présidente, Sandrine MÉRAND, après une présentation détaillée par compte de dépenses et de recettes pour chacune des sections, soumet au comité syndical les montants et rappelle que le budget sera voté :

- par chapitres pour le fonctionnement tel qu'annexé,
- par chapitres et par opérations pour l'investissement tel qu'annexé.

Les montants par section se présentent comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section d'investissement	438 677.09 €	438 677.09 €
Section de fonctionnement	462 074.01 €	462 074.01 €
TOTAL	900 751.10 €	900 751.10 €

La Présidente soumet cette proposition au Comité Syndical,

Après avoir débattu et délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

ADOpte, le budget primitif de l'exercice 2019

DONNE, tout pouvoir à Madame la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision.

7 – POINT SUR LES TRAVAUX

- Jérémy présente différentes photos concernant la fin de la tranche 2018 de plantations de haies. Il explique que cela devient de plus en plus compliqué de trouver une bonne fenêtre de plantation compte tenu des conditions climatiques. Sur l'année 2018, il a été constaté entre 10 et 40% de non reprise des plants ce qui paraît important.

Monsieur Grison demande quelles sont les essences les plus touchées. Jérémy répond que le prunelier a beaucoup de mal à reprendre probablement à cause de son système racinaire.

- Yannick présente des photos des travaux de restauration des fossés sur les communes de Villars les Dombes et Lapeyrouse. Il précise que la création des 2 zones humides se fera cet été à partir de mi-juillet.

Monsieur Fortin demande si ces fossés sont inscrits au cadastre. Yannick répond que ce n'est pas le cas la plupart du temps sauf sur certaines communes disposant d'associations foncières. Le syndicat intervient uniquement sur des fossés d'intérêt collectif dombistes définis par le syndicat et dans la cadre d'une procédure de DIG.

Sandrine Mérand rajoute que l'objectif est que l'entretien des fossés soit effectué par la suite par les propriétaires et/ou les exploitants.

- Jérémy présente une rétrospective du chantier sur le seuil de Saint Didier sur Chalaronne Madame Guiral trouve que cela redonne un aspect et un fonctionnement naturel à la rivière. Monsieur Brevet rajoute que l'on va retrouver des espèces piscicoles différentes après ces travaux. Sandrine Mérand explique qu'il a fallu convaincre la société de pêche avant de pouvoir mettre en œuvre cette action.

8 – QUESTIONS DIVERSES

- Retour sur l'entretien avec l'Agence de l'eau au sujet du 11^{ème} programme :

Assainissement – restauration de cours d'eau

- Travaux éligibles suivants le prisme du PDM (programme de mesures du SDAGE actuels jusqu'en 2021 – nouveau PDM en 2022 en cours d'élaboration)
- Le temps passé sur des travaux non éligibles ne sera plus subventionné si le temps consacré est important

Zones humides – foncier – plantes invasives – adaptation au changement climatique

- Travaux éligibles uniquement après définition et déclinaison d'une stratégie déclinée dans le cadre d'un PPI (programme pluriannuel d'investissement sur 3 ans)
- Après un premier retour de l'Agence de l'Eau sur un préprogramme pour les 3 prochaines années, les actions prévues sur la Glenne, le Relevant, la Mâtre, l'Appéum et le Rougeat ne sont pas éligibles car n'apparaissant pas dans le SDAGE en cours de mise en œuvre.
- Les actions de restauration de mares et de plantations de haies pourraient être subventionnées dans le cadre de l'appel à projet biodiversité de l'agence de l'eau, sinon le temps consacré à la mise en œuvre de ces actions ne serait pas subventionné par l'Agence

Quelles alternatives aux financements apportés par l'Agence de l'Eau ?

2 possibilités :

- Lobbying auprès de l'Agence de l'Eau pour que les opérations non subventionnées soient inscrites dans le futur PDM du prochain SDAGE, ce qui implique des actions repoussées à 2022
- Recherche d'autres sources de financements

Autres sources de financement possibles jusqu'en 2021 :

- Programme LEADER (fonds européens FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) tant sur l'investissement que sur le temps de travail - inconvénients : dossier lourd à monter et avance des fonds par le syndicat pendant plusieurs années avant de toucher le solde
- Contrat de territoire Dombes Saône : possibilité de se faire financer une partie du temps passé par la RAURA tandis que les travaux seraient finançables par le CDO1 et la RAURA
- Programme Life et fonds FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) : travail à poursuivre en lien avec le site Natura 2000 Dombes porté par la CC de la Dombes.

Sandrine Mérand propose à Monsieur Chenot de parler du site Natura 2000 Dombes. Il précise que c'est un dossier très lourd et qu'il faudra du temps avant sa mise en œuvre. La CC de la Dombes travaille actuellement à la mise à jour du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura.

- Prochaine réunion du groupe de travail bilan et stratégie qui aura lieu le 21 mars prochain. Il est prévu de proposer une stratégie d'actions et un préprogramme sur les 3 prochaines années. Une fois le travail avancé à cette échelle, les orientations prises devront être validées par le comité syndical.
- Date à déterminer pour le groupe de travail inondation, ruissellement et gestion des eaux pluviales. Un appel à date sera effectué prochainement. Yannick précise qu'il s'agira de présenter les ouvrages et les études de dangers à lancer.

Aucune nouvelle question n'étant soulevée, la séance est levée à 21h55.

Sandrine MÉRAND

